



Un budget de guerre contre l'ESR public

Petit résumé (non exhaustif) de la situation dans l'ESR en cette rentrée 2026 :

- > Amputation des diplômes et destruction de milliers d'heures.
- > Anéantissement de milliers de postes (7000 d'après le président de France universités lui-même).
- > Barrages mis au droit aux études : mise en place de frais d'inscription prohibitifs (en commençant par les étudiants étrangers hors UE). Parcoursup comme Mon Master ont chacun refoulé en 2026 plus de 120 000 bacheliers et autant de diplômés de licence (+ 20 % dans les deux cas). Un projet sénatorial prévoit même que le baccalauréat ne confère plus de droit à accéder à l'université et ne soit donc plus le premier grade universitaire. Les lauréats de concours d'enseignement en L3 parfois sans formation sur place, les non lauréats spoliés du droit à poursuivre en master.
- > Militarisation et embrigadement de la jeunesse à tous les niveaux.
- > Répression tous azimuts de la libre expression des universitaires, chercheurs et étudiants, en particulier de ceux mobilisés contre la politique génocidaire du gouvernement israélien.
- > PSC imposée (FO ESR étant la seule organisation syndicale à avoir refusé de signer l'« accord PSC »).
- > Universités presque toutes en déficit et budgets non garantis avec les COMP à 100 % (contrats d'objectifs, de moyens et de performance).
- > Salaires congelés, primes distribuées « à la tête du client », temps de travail à la hausse, qualifications non reconnues, dénégations de droits récurrentes (congés maladie, TPT, etc.), managements autoritaristes et humiliants en hausse, RPS démultipliés...
- > Blocage généralisé de l'emploi : non recrutements, non promotions, non CDIisations, non renouvellements des CDD, non paiement des vacataires...
- > *Dans la recherche* : - annonce durant l'été de la disparition pure et simple de l'IRD ; - au CNRS, gel des budgets de fonctionnement et des recrutements de contractuels en cours d'année, restructuration à la hache programmée pour les instituts .
- > *Dans les CROUS*, « repas à un euro » sans aucun moyen à la hauteur, qui met les personnels sous tension extrême. Les personnels des CROUS sont appelés à la grève à partir du 22 septembre.

En contrepartie :

- Soutien accru à l'enseignement supérieur privé (reconnaissance des diplômes et établissements, « agréments »...)
- Plus de 6 milliards d'euros débloqués pour le budget mortifère des armées ! La commande publique d'un seul avion Rafale (70 M. €) correspond aux déficits cumulés d'une dizaine d'universités !

=> Il est nécessaire de se mobiliser dès maintenant.

FO ESR appelle les personnels à se rassembler en assemblées générales pour préparer activement la grève dans l'unité avec les étudiants, et à rejoindre la

**MANIFESTATION MARDI 15 SEPTEMBRE À 12H30,
départ de Jussieu en direction du Ministère**

ainsi que les rassemblements ou manifestations localement, notamment pour :

- > le rétablissement du droit d'étudier : ouverture immédiate de toutes les places nécessaires en licence et en master, abrogation du plan « Bienvenue en France », retrait de toutes les mesures de hausse des frais d'inscription ; abrogation de Parcoursup et de Mon Master ; pour les lauréats des concours d'enseignement en fin de L3 comme pour les non lauréats, l'ouverture de places en master dans leur département d'affectation ;
- > l'abandon du budget de guerre, l'abandon des COMP 100 %, pour des dotations budgétaires qui permettent de créer tous les postes nécessaires pour garantir aux étudiants tous leurs droits, aussi bien en termes d'enseignement que de restauration ou d'hébergement ;
- > le dégel du plafond d'emplois des CROUS à hauteur d'un minimum de 500 emplois et les dotations nécessaires pour les équipements et bâtiments (+ 500 M. €) ;
- > le refus de la disparition de l'IRD, son maintien comme EPST avec tous ses personnels et toutes ses missions ;
- > l'abandon de la restructuration du CNRS et le maintien de tous les instituts internes ;
- > l'abandon définitif du projet de loi sur l'enseignement supérieur privé ;
- > la fin des primes arbitraires, l'abandon du RIFSEEP et du RIPEC, le réaligement de la prime statutaire des ESAS sur celle des enseignants-chercheurs.

Montreuil, le 10/09/2026